

A.I.R.E.

Association pour l'Instauration d'un Revenu d'Existence

*Siège social : AIRE – 68 bis rue Albert Sarraut – 78000 Versailles
Site : www.revenudexistence.org*

Lettre de liaison n° 91

Hiver 2017

Sommaire

- Editorial : l'administration indienne étudie le Revenu de base universel..... 2**
Marc de Basquiat, président de l'AIRE

- Revenu de base : qu'en penserait le Mahatma Ghandi ?.....3**
Synthèse des travaux menés par le Ministère des Finances Indien sur le Revenu de base

- Pas de revenu universel sans impôt universel !.....13**
Réponse de l'AIRE à Clément Cadoret

Directeur de la publication : Eric Boespflug

Pensez à renouveler votre abonnement : 30 €/an (4 numéros) par chèque à l'ordre de A.I.R.E.
L'abonnement est gratuit pour les membres de l'association à jour de leur cotisation.

Courriel : contact@revenudexistence.org – Site : www.revenudexistence.org

L'administration indienne étudie le Revenu de base universel

Par Marc de Basquiat, Président de l'AIRE

Réjouissons-nous ! Le Revenu universel fait l'actualité en ce début d'année 2017.

Avec le lancement de **l'expérimentation finlandaise**, le monde entier retient son souffle : allons-nous enfin avoir la preuve de l'efficacité et de la faisabilité de ce concept dans un pays européen ? Las, le dispositif mis en place est notablement éloigné d'une proposition de Revenu d'Existence telle que notre association la défend, qui implique une réforme fiscale majeure. N'attendons donc pas de résultat fulgurant de cette expérimentation. Tout au plus constaterons-nous que les bénéficiaires du dispositif ont été un peu plus incités à reprendre un travail que le groupe témoin.

En France, l'événement majeur est **la victoire de Benoît Hamon à la primaire PS**, alors qu'il portait haut sa proposition d'un revenu universel d'existence. Les débats du mois de janvier ont vu la plupart des candidats PS se liguer contre la proposition phare d'un challenger devenant peu à peu favori des sondages. Si nous pouvons nous réjouir de voir le concept de revenu universel sortir de l'anonymat pour occuper l'espace médiatique, notre association note avec inquiétude la pauvreté des arguments échangés de part et d'autre. Que retiendront les français de ces débats confus ?

Nous avons un autre motif de satisfaction : **la Fondation Jean Jaurès** a publié en février une note écrite par deux proches de l'AIRE : David Djaïz en est administrateur et Julien Dourgnon est un ancien élève de Yoland Bresson. Ce rapport « Le revenu d'existence : une nouvelle régulation sociale » efface quelque peu l'impression désastreuse laissée par une note précédente de la Fondation, « Le revenu de base, de l'utopie à la réalité », en mai 2016.

Un autre événement, passé totalement inaperçu en France, nous paraît autrement plus prometteur à long terme : l'insertion dans le **budget de l'Union Indienne** pour l'année 2016-2017, préparé par le Ministère des Finances, d'un chapitre entier consacré à la question du Revenu de base universel. La présence de ce texte remarquable, dans un document majeur structurant la réflexion économique d'un pays dont la population s'apprête à dépasser celle de la Chine, est un événement que nous ne pouvons pas ignorer.

C'est pourquoi nous avons choisi de vous présenter dans cette Lettre de Liaison la **traduction française** des principaux passages de ce chapitre. Étonnamment, nous y retrouvons beaucoup d'éléments de réflexion de nos débats français, à un niveau d'approfondissement particulièrement intéressant.

On se prend donc à rêver que Bercy s'approprie un jour une réflexion de fond sur le Revenu d'existence tel que notre association le défend depuis 28 ans. Entre les slogans politiques échangés lors de la campagne des primaires PS et la qualité du texte indien, il y a un monde ! **Continuons à œuvrer pour enrichir le débat français**, par exemple en répondant comme nous l'avons fait récemment au procès d'utopie que nous font certains détracteurs – parfois en toute bonne foi comme Clément Cadoret – perdus devant la profusion des propos fantaisistes de certains promoteurs d'un revenu de base miraculeux.

Revenu de base : qu'en penserait le Mahatma Gandhi ?

L'AIRE vous propose de découvrir le rapport remarquable publié par le Ministère des Finances en ce début d'année dans le cadre de la préparation du budget de l'Union Indienne. Nous traduisons ici l'essentiel du chapitre 9 du « Economic Survey 2016-17 ». ¹

"Je vais te donner un talisman. Chaque fois que tu as un doute, ou lorsque le Moi devient trop envahissant en toi, applique le test suivant. Souviens-toi du visage de l'homme le plus pauvre et le plus faible que tu as vu, et demande-toi si l'action que tu mènes lui sera utile. Va-t-il y gagner quelque chose ? Cela lui rendra-t-il le contrôle de sa propre vie et de son destin ? En d'autres termes, cela mènera-t-il à la swaraj [autonomie] les millions d'âmes et d'estomacs affamés ? Alors tu résoudras tes doutes et ton Moi s'effacera."

– Mahatma Gandhi

« Mon ahimsa [non-violence] ne tolérerait pas l'idée de donner un repas gratuit à une personne en bonne santé qui n'a pas travaillé pour cela d'une manière honnête, et si j'avais le pouvoir, j'arrêterais chaque Sadavarta [dispensaire d'aide alimentaire] où des repas gratuits sont donnés. Cela a dégradé la Nation et a encouragé la paresse, l'oisiveté, l'hypocrisie et même le crime. Une telle charité mal placée n'ajoute rien à la richesse du pays, qu'elle soit matérielle ou spirituelle, et donne un faux sentiment de mérite au donateur. Comme il serait beau et sage que le donateur ouvre des institutions où il fournirait des repas dans un environnement sain et propre aux hommes et aux femmes qui travailleraient pour eux... sauf que la règle serait : pas de travail, pas de repas ».

– Mahatma Gandhi

"Essuyer chaque larme de chaque œil" en se basant sur les principes d'universalité, d'inconditionnalité et de libre capacité d'agir – qui sont la marque de fabrique du Revenu de Base Universel (UBI²) – est une idée conceptuellement attirante. Sa mise en œuvre pose un certain nombre de défis, à commencer par le risque de voir l'UBI s'ajouter et non remplacer les programmes anti-pauvreté et sociaux actuels, ce qui le rendrait financièrement inabordable. (...)

Ce document fournit quelques éléments de coût relatifs à la mise en place d'un UBI (variant entre 4% et 5% du PIB) et présente un certain nombre d'idées pour faire progresser l'UBI, en soulignant ses difficultés pratiques. L'intérêt manifesté pour l'UBI sur l'ensemble du spectre politique en fait une idée dont le temps est venu, peut-être pas pour une mise en œuvre immédiate, mais au moins pour une discussion publique sérieuse. D'où la question de savoir si le Mahatma aurait été en conflit – ou plutôt en accord – avec l'idée d'un Revenu de Base Universel.

¹ Le document complet en anglais « *Universal Basic Income: A Conversation With and Within the Mahatma* » est en ligne : <http://indiabudget.nic.in/es2016-17/echap09.pdf>

² Nous conservons les initiales anglaises UBI, pour *Universal Basic Income*

Plan du document :

I - Introduction

II - Le cadre conceptuel et philosophique du UBI

III – Les oppositions conceptuelles au UBI

IV - Pourquoi l'UBI doit-il être universel ?

Encadré : Tableau comparatif des arguments pour et contre l'UBI

A - La mauvaise allocation des aides sociales entre les territoires

Encadré : une brève histoire du ciblage

Encadré : améliorations des principaux programmes depuis 2014-15

B - Conséquence des mauvaises allocations : l'exclusion des bénéficiaires légitimes

V - Comment un UBI peut-il résoudre ces problèmes ?

VI - Assurance contre les risques et bénéfices psychologiques

VII - Amélioration de l'inclusion bancaire

A - Profitabilité accrue pour les banques

B - Accès au crédit formel

VIII - Les « biens de tentation » : un UBI favoriserait-il le vice ?

IX - Risque moral : un UBI réduirait-il l'offre de travail ?

X – Le chemin pour avancer

A - La réduction de la pauvreté et quelques calculs illustratifs des coûts fiscaux

B - Où se trouve l'espace fiscal pour financer un UBI ?

C - Principes pour mettre en place un UBI

i - Universalité *de jure*, quasi universalité *de facto*

ii - Gradualisme

C - UBI et transfert des ressources à distribuer aux États

D - Prérequis

XI – Conclusions

I - Introduction

Malgré les progrès remarquables enregistrés dans la lutte contre la pauvreté depuis l'indépendance (dont le taux est passé de 70% à environ 22% en 2011-12, selon le comité Tendulkar), on peut dire que la démarche consistant à « effacer chaque larme de chaque œil » demande d'aller plus loin que juste ingérer quelques calories. Et le Mahatma l'a compris mieux, plus profondément et plus tôt que tous les marxistes, les messies du marché, les matérialistes et les comportementalistes. Il avait l'intuition qu'il s'agissait aussi de dignité, d'invulnérabilité, de maîtrise de soi et de liberté, et de bien-être mental et psychologique. De ce point de vue, l'exhortation de Nehru selon laquelle « tant qu'il y aura des larmes et des souffrances, notre travail ne sera pas terminé » reste tout à fait justifiée, près de 70 ans après l'indépendance.

Aujourd'hui, un moyen radical de réaliser l'objectif défendu par Gandhi se présente à la conscience politique indienne et internationale : le Revenu de Base Universel (Universal Basic Income). L'UBI a trois composantes : l'universalité, l'inconditionnalité et la libre capacité d'agir (en fournissant une aide sous forme de cash, pour respecter les choix des bénéficiaires, sans les contraindre). Comme les deux citations ci-dessus le suggèrent, Gandhi aurait probablement été partagé sur l'idée d'un UBI. Ce chapitre examine l'UBI sous la forme d'une discussion avec le Mahatma, une conversation que le Mahatma aurait peut-être eue avec lui-même si une telle proposition lui avait été présentée.

II - Le cadre conceptuel et philosophique du UBI

L'UBI repose sur un changement de paradigme radical et irrésistible qui s'inscrit dans une double réflexion sur la justice et l'économie productive. Il pourrait être pour le 21^{ème} siècle ce que les droits civils et politiques ont été pour le 20^{ème}. Il est fondé sur l'idée qu'une société juste doit nécessairement garantir à chaque individu un revenu minimum sur lequel il peut compter, qui lui permette d'accéder aux biens essentiels et une vie digne. Un revenu de base, comme beaucoup

de droits, est inconditionnel et universel : il exige que toute personne ait droit à un socle de revenu pour couvrir ses besoins, simplement parce qu'il est citoyen.

Le temps est ainsi venu de réfléchir à un UBI, et ce pour plusieurs raisons.

Justice sociale : L'UBI est avant tout la preuve d'une société juste, qui exclut l'exploitation. De Thomas Paine à John Rawls, presque toutes les théories de la justice ont fait valoir qu'une société échoue en termes de justice sociale si elle ne garantit pas un revenu minimum décent à tous les citoyens. Aucune société ne peut être juste ou stable si elle ne donne pas à une valeur à chacun de ses membres.

Un UBI promeut plusieurs des valeurs fondamentales d'une société qui respecte tous les individus comme libres et égaux. Il favorise la liberté parce qu'il est anti-paternaliste et ouvre la possibilité d'une meilleure flexibilité sur les marchés du travail. Il favorise l'égalité car il réduit la pauvreté. Il favorise l'efficacité en réduisant les gaspillages inhérents à la gestion des aides sociales. Et il pourrait même, dans certaines circonstances, induire une plus grande productivité. Ce n'est pas un hasard si l'UBI est défendu à la fois par les penseurs de la gauche et de la droite.

Réduction de la pauvreté : sous réserve de la présence d'un système financier qui fonctionne bien, un revenu de base universel pourrait bien être le moyen le plus rapide de réduire la pauvreté. Paradoxalement, l'UBI est aussi plus simple à mettre en œuvre dans un pays comme l'Inde, où il peut être implémenté à des niveaux de revenu relativement bas, tout en apportant des gains immenses en termes de politique sociale.

Capacité d'agir : Les pauvres en Inde ont été traités comme des "objets" de politiques gouvernementales. Notre système de protection sociale actuel, même s'il est bien intentionné, remet en cause la dignité des pauvres en supposant qu'ils ne peuvent pas prendre les décisions économiques pertinentes pour leur vie. Un versement d'argent, sans aucune contrepartie, les considère comme des acteurs de leur vie, pas comme des objets.

Un UBI est également utile en pratique. Les circonstances qui prennent les individus au piège de la pauvreté sont variées ; les risques et les chocs auxquels ils sont confrontés varient également. L'État n'est pas le mieux placé pour déterminer quels risques devraient être atténués et comment établir les priorités. L'UBI libère les citoyens des relations paternalistes et clientélistes avec l'État. En prenant l'individu, et non le ménage comme unité bénéficiaire, l'UBI peut également renforcer la libre capacité d'agir, en particulier pour les femmes au sein des ménages.

Emploi : l'UBI reconnaît que l'obligation faite à la société de garantir un niveau de vie minimum est encore plus urgente que l'époque voit la création d'emplois³ devenir aléatoire. L'UBI pourrait ouvrir de nouvelles possibilités pour les marchés du travail. Il créerait de la flexibilité en permettant aux individus d'avoir des engagements partiels ou calibrés avec le marché du travail sans craindre de perdre leurs revenus. Il renforcerait le pouvoir de négociation puisque les individus ne seraient plus forcés d'accepter des conditions de travail parfois indignes dans le seul but d'assurer leur subsistance.

Efficacité administrative : en Inde, les arguments en faveur de l'UBI se justifient également par les faiblesses des systèmes de protection sociale existants, qui sont gangrenés par des mauvaises allocations, des fuites et des exclusions de pauvres. (...) Il est temps pour notre pays de se doter d'outils administratifs plus efficaces. Cet argument d'amélioration administrative doit néanmoins être manié avec précaution. (...) L'UBI ne se substitue pas de ce point de vue aux nécessaires capacités de l'État de

³ Dans le passé, le revenu et l'emploi sont allés de pair dans la plupart des sociétés. Même les prestations sociales étaient des solutions temporaires dans un chemin vers l'emploi. A part quelques exceptions, le chômage n'est plus la conséquence d'une absence d'efforts individuels. Toutes les sociétés doivent viser le plein emploi. Mais à une époque où l'organisation collective ne permet plus de garantir la disponibilité d'emplois pour tous, il est impératif que la relation entre revenu et emploi soit quelque peu assouplie. Au 21^{ème} siècle, il n'est plus possible de garantir la sécurité sociale ou un revenu minimum en les liant à l'emploi.

fournir une gamme de services publics : c'est un moyen de s'assurer que les transferts sociaux soient plus efficaces, en permettant à l'État de se concentrer sur la fourniture des autres biens publics.

III - Les oppositions conceptuelles au UBI

D'un point de vue économique, il existe trois objections principales et apparentées à la mise en place d'un revenu de base.

La première est de savoir si un UBI réduit l'incitation au travail – une vision répandue dans le monde entier, résumée dans la citation de Gandhi ci-dessus, reprise par les critiques qui évoquent des travailleurs potentiels gaspillant leur productivité. Cet argument est largement exagéré. Les niveaux auxquels le revenu de base universel est susceptible d'être versé constitueront au mieux des garanties minimales, mais ne créeront pas une désincitation massive au travail. On peut considérer comme une vision restrictive de la dignité humaine de croire que les gens ne travaillent que par seule nécessité (supprimez le joug de la nécessité et ils vont se révéler paresseux). Le même type d'arguments a été avancé à l'égard des hauts salaires : au delà d'un certain seuil, les travailleurs choisiraient le loisir plutôt que le travail. On manque de preuves pour conforter cette hypothèse⁴.

La deuxième objection est la suivante : les revenus pourraient-ils légitimement être détachés de l'emploi ? La réalité économique est que la société déconnecte déjà en grande partie les revenus et l'emploi, surtout pour les riches et les privilégiés. Toute société qui autorise une forme quelconque d'héritage ou des revenus non liés au travail détache déjà les revenus de l'emploi. Ainsi, recevoir un petit revenu de l'État devrait être économiquement et moralement moins problématique que l'éventail de revenus « non gagnés » que nos sociétés permet

⁴ De plus, on peut arguer que l'incitation pour un travail productif est pleinement libérée seulement lorsque les individus ne sont pas prisonniers de la nécessité. On peut imaginer une société plus authentiquement productive et créative lorsque le travail n'est pas associé à l'exploitation qui accompagne la nécessité.

actuellement.

La troisième objection est le souci de réciprocité. Si la société se définit en effet comme un « schéma de coopération sociale », le revenu peut-il être inconditionnel, sans contribution des personnes à la société ? La réponse courte impose ici de rappeler que les individus contribueront dans la plupart des cas à la société, comme indiqué ci-dessus. De fait, l'UBI peut être un moyen de reconnaître les contributions à la société autres que le travail salarié. Dans la structure sociale indienne, par exemple, les contributions ménagères des femmes sont généralement non reconnues économiquement, puisqu'elles ne prennent pas la forme d'emplois salariaux ou contractuels.

Il est important que l'UBI ne soit pas présenté comme un transfert des riches vers les pauvres. Sa justification de fond est assez différente. L'UBI matérialise l'idée que nous avons le droit à un revenu minimum par le seul fait que nous sommes citoyens. Il s'agit de la reconnaissance que l'économie est en soi un projet commun. Ce droit requiert que la structure de base de l'économie soit organisée de sorte que chaque individu reçoive un revenu de base.

Tous ces arguments imposent que l'UBI soit effectivement universel, inconditionnel, sous la forme de transferts monétaires directs.

Le tableau 1 ci-dessous synthétise les arguments – conceptuels et pratiques – en faveur et contre l'UBI. Dans ce qui suit, des preuves seront présentées pour certains mais pas tous les arguments évoqués ci-dessus. Le premier argument constitue la preuve la plus forte en faveur de l'universalité, en fournissant des chiffres permettant de relativiser l'efficacité du ciblage des programmes actuels. Suit une discussion des implications pour l'inclusion financière. Ensuite sont calculés les coûts estimatifs d'un UBI pour l'Inde. Le chapitre se termine avec des pistes envisageables pour faire avancer l'idée du UBI, en gardant à l'esprit les deux principales difficultés que sont les coûts et les contraintes politiques qui empêchent la suppression progressive des programmes existants.

Arguments en faveur du UBI	Arguments défavorables
<p>Réduction de la pauvreté et de la vulnérabilité La pauvreté et la vulnérabilité seront réduites d'un seul coup.</p>	<p>Dépenses ostentatoires Les ménages, en particulier les membres masculins, pourraient dépenser ce revenu supplémentaire dans des activités de gaspillage.</p>
<p>Liberté de choix Un UBI traite les bénéficiaires comme des personnes actives et fait confiance aux citoyens pour utiliser l'argent social de façon responsable, selon ce qui leur paraît le plus adéquat, ce qui n'est pas forcément le cas pour les transferts en nature.</p>	<p>Risque moral (réduction de l'offre de travail) Un revenu minimum garanti pourrait rendre les gens paresseux et les conduire à se retirer du marché du travail.</p>
<p>Meilleur ciblage des pauvres Comme tous les individus sont concernés, il n'y a aucun risque d'exclusion (pauvres laissés en dehors). A l'inverse, les inclusions erronées (riches accédant au schéma) est estimé de l'ordre de 60%.</p>	<p>Disparité entre les sexes induite par l'argent Les normes de genre pourraient influencer sur le partage des UBI au sein d'un ménage, les hommes étant susceptibles d'exercer un contrôle sur l'usage fait des UBI. Ce n'est pas forcément le cas avec les autres aides en nature.</p>
<p>Assurance contre les aléas Ce plancher de revenu fournira un filet de sécurité contre les aléas de la santé, des disparités de revenus et des autres événements de la vie.</p>	<p>Mise en œuvre Compte tenu de l'état actuel des accès bancaires pour les pauvres, un UBI risquerait de mettre sous pression le système bancaire.</p>
<p>Amélioration de l'inclusion financière Les paiements du UBI favoriseront une plus grande utilisation des comptes bancaires, conduisant à des profits plus élevés pour les correspondants bancaires (BC) et une amélioration endogène de l'inclusion financière. L'augmentation des revenus allègera également les contraintes sur l'accès au crédit pour les personnes à faible revenu.</p>	<p>Coût fiscal induit par le coût politique d'une sortie Une fois introduit, il serait difficile pour le gouvernement de « sortir » du UBI en cas d'échec.</p>
<p>Bénéfices psychologiques Un revenu garanti réduira la nécessité de chercher tous les jours de quoi survivre.</p>	<p>Acceptabilité politique de l'universalité, envisager une self-exclusion Une opposition pourrait se manifester contre des transferts aux riches qui sembleraient prendre à contre-pied l'idée d'équité et le principe d'aide publique aux pauvres.</p>
<p>Efficacité administrative Un UBI à la place d'une pléthore de schémas gouvernementaux réduira la charge administrative de l'État.</p>	<p>Risques de marché (du cash plutôt que de la nourriture) Au contraire des aides en nature qui ne sont pas sensibles aux variations de prix du marché, le pouvoir d'achat des aides en cash pourraient être fortement amputé par les fluctuations des marchés.</p>

IV - Pourquoi l'UBI doit-il être universel ?

La mise en œuvre d'un éventuel UBI demande d'analyser la situation existante : quel est le niveau des aides apportées par les programmes existants pour les plus pauvres ?

(En Inde), le premier constat frappant est celui du grand nombre de programmes et dispositifs gérés par le gouvernement. Le budget pour 2016-17 indique qu'il existe environ 950 sous-programmes centralisés ou financés centralement, représentant environ 5% du PIB. Une grande majorité d'entre eux sont de petite taille en termes d'allocation, les 11 principaux programmes représentant environ 50% de l'allocation budgétaire totale. La subvention alimentaire ou le système de distribution publique (PDS) est le programme le plus important, suivi de la subvention à l'urée agricole et du système national de garantie de l'emploi rural. Les autres programmes comprennent l'assurance-récolte, les bourses d'études, le programme national de développement du tissage à main, etc. Il faut reconnaître que bon nombre de ces programmes ont des avantages divers allant au-delà de la réduction immédiate de la pauvreté – par exemple les bourses d'études ont des conséquences intergénérationnelles pour les individus.

Si on prenait en compte les programmes aux niveaux des états, le nombre serait au moins 10 fois plus grand. De plus, ces schémas s'installent dans la durée. L'enquête menée l'année dernière montre que la plupart de ces programmes sont en cours depuis au moins 15 ans et que 50% d'entre eux ont plus de 25 ans. Même en laissant de côté leur efficacité, des gains considérables pourraient être réalisés en termes de coûts et de temps bureaucratiques en remplaçant bon nombre de ces régimes par un UBI. Mais le plus important est l'efficacité de ces programmes pour aider les plus pauvres. Le chapitre suivant fournit quelques preuves nouvelles. (...)

A – La mauvaise répartition des aides sociales entre les territoires

Les régions les plus pauvres du pays reçoivent actuellement une part des ressources gouvernementales proportionnellement moins importantes que les régions les plus riches. Les deux graphiques ci-dessous fournissent de nouvelles preuves de l'ampleur de la mauvaise

répartition des six principaux programmes (PMAY, SSA, MDM, PMGSY, MGNREGS et SBM) entre les districts.

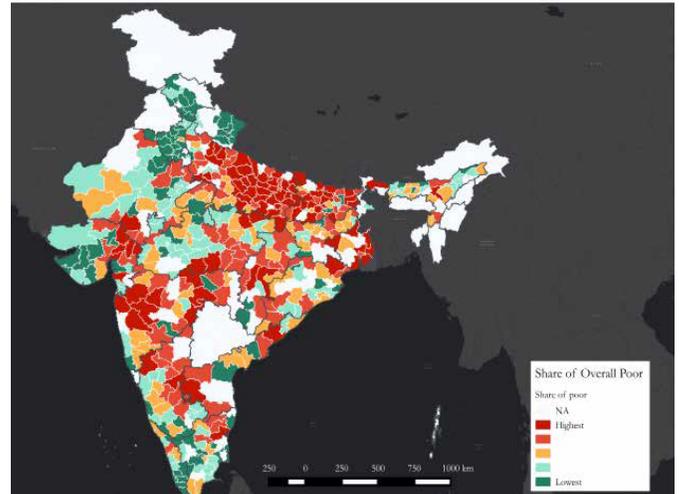


Figure 2a. Proportion de pauvres dans les Districts indiens. Source: NSS 2011-12, Survey Calculations

La figure 2a indique la part de l'ensemble des pauvres vivant dans chaque district en 2011-12: la couleur rouge sombre d'un district indique un nombre de pauvres particulièrement élevé.

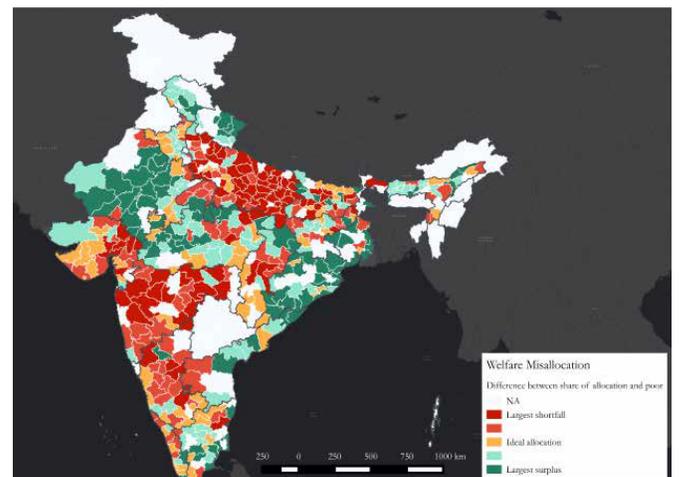


Figure 2b. Mauvaise attribution – Manque d'allocation pour les pauvres. Source : Programme administrative data et NSS 2011-12, Survey Calculations

La figure 2b montre, pour chaque district, l'écart entre la part des dépenses globales dans les six principaux régimes (données 2015-16) et la part des pauvres dans l'ensemble (différence = part des dépenses globales - part des pauvres dans l'ensemble). La différence mesure la qualité de l'allocation des fonds : idéalement, la différence devrait être nulle - un district avec 20 pour cent de l'ensemble des pauvres devrait avoir 20 pour cent des dépenses totales (districts de couleur jaune dans la figure 2b). Une différence positive (indiquée en vert) indique qu'un district reçoit une plus grande part des ressources que sa part réelle de pauvres. En revanche, une différence négative, en rouge, indique un déséquilibre des dépenses pour les pauvres dans ces districts.

La lecture de ces données indique que, dans de nombreux cas, ce sont les districts les plus pauvres qui sont le moins bien « lotis ». De nombreux districts de l'Uttar Pradesh, du Bihar, du Chhattisgarh, du Jharkhand, de l'est du Maharashtra, du Madhya Pradesh et du Karnataka, entre autres, concentrent une part importante des pauvres et reçoivent une part de ressources inférieure (sur les deux cartes, ces districts sont toujours rouges). D'un autre côté, certaines parties de l'Orissa et du Rajasthan concentrent une part importante des pauvres, mais reçoivent une part proportionnellement plus importante des dépenses consacrées aux six principaux programmes. (...)

Une explication majeure de ce déséquilibre de répartition tient au fait que les districts les plus riches disposent de meilleures capacités administratives pour mettre en œuvre efficacement les programmes. (...)

B. Conséquences des mauvaises allocations : exclusion des bénéficiaires légitimes

Cette mauvaise affectation des aides a des répercussions sur les pauvres, la principale d'entre elles étant décrite dans la littérature comme une « erreur d'exclusion » – les véritables pauvres sont incapables d'accéder aux avantages du programme. (...) L'erreur d'exclusion a été estimée en 2011-2012 à 40% de la population ciblée (les 40% les plus pauvres), se trouvant exclus du programme PDS. Le chiffre correspondant pour 2011-2012 pour le

MGNREGS était de 65%. (...)

V - Comment un UBI peut-il résoudre ces problèmes ?

L'UBI, de par sa conception, devrait s'attaquer efficacement aux problèmes liés au mauvais ciblage des bénéficiaires. (...) Un UBI est un simple transfert monétaire, qui ne nécessite aucune démarche de la part des bénéficiaires, car les transferts sont directement dirigés vers leurs comptes bancaires. Les possibilités de détournement sont considérablement réduites, les pouvoirs discrétionnaires des autorités étant presque entièrement éliminés. (...)

Pendant, les préoccupations concernant le « dernier kilomètre » demeurent. Les bénéficiaires doivent effectivement toujours avoir accès à leurs comptes bancaires, soit dans les succursales des banques locales ou des bureaux de poste. (...)

VI – Assurance contre les risques et bénéfices psychologiques

Les ménages pauvres (et aussi beaucoup de ceux qui vivent au-dessus du seuil de pauvreté) sont souvent confrontés à des aléas tels que la mauvaise santé et la perte d'emplois, et à des chocs tels que les catastrophes naturelles et les risques politiques. (...) Une étude montre qu'environ 60% des individus utilisent l'épargne personnelle pour faire face à ces chocs. L'aide gouvernementale arrive loin derrière avec seulement près de 10% des personnes qui y ont accès. La troisième option la plus importante, à 6%, est l'emprunt auprès d'amis. Face à une telle importance des aléas de la vie, un UBI garanti constitue une forme d'assurance de base.

De plus, il y a des avantages psychologiques potentiels avec l'UBI. Le Rapport sur le développement dans le monde (2015) affirme que les personnes vivant dans la pauvreté : (a) se préoccupent des tracas quotidiens, ce qui entraîne un épuisement des ressources cognitives nécessaires aux décisions importantes ; (b) ont une faible image de soi, ce qui tend à affaiblir leurs aspirations ; (c) s'inscrivent dans des normes qui nécessitent des investissements dans

le capital social, au détriment de leur capacité à saisir les opportunités individuelles.

Pour le mettre en évidence, Mani et al. (2013) ont montré que les cultivateurs de canne à sucre du Tamil Nadu à court d'argent avant récolte se révèlent moins performants dans une série de tests cognitifs (dont 10 points de moins sur un test de QI) qu'après la récolte. (...) Une conséquence naturelle de la baisse de cette « bande passante » cognitive est la mauvaise prise de décision face à la pauvreté engendrant plus de pauvreté. En effet, Haushofer et Shapiro (2015) étudient un programme de transfert d'argent inconditionnel au Kenya et constatent une augmentation significative du bien-être psychologique des bénéficiaires, mesurée en termes de bonheur, de satisfaction existentielle et de stress. Un revenu assuré peut ainsi libérer de l'espace mental utilisé pour satisfaire les besoins de base de la consommation quotidienne au bénéfice d'autres activités telles que l'acquisition de compétences, la recherche de meilleurs emplois, etc.

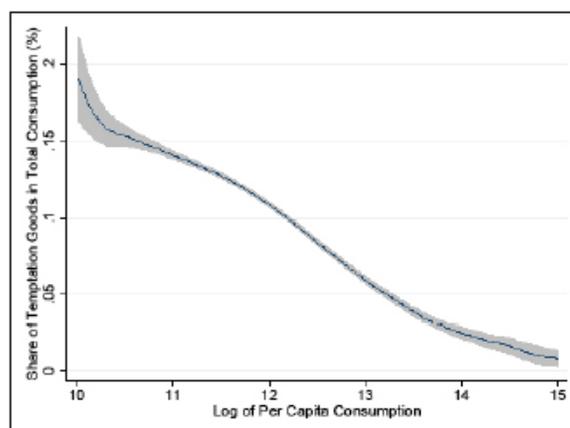
VII – Amélioration de l'inclusion bancaire

(...)

VIII - Produits de tentation : un UBI favoriserait-il le vice ?

Des détracteurs du UBI affirment qu'en tant que programme de transferts monétaires, cette politique favoriserait des dépenses néfastes tels que l'alcool, le tabac, etc. La littérature montre qu'il est généralement perçu que les transferts monétaires sont consommés pour des « biens de tentations » (Moore 2009, Ikiara 2009 et Devereux 2002). C'est en effet un point crucial, en particulier si l'on s'attend à ce que UBI remplace d'autres programmes en nature tels que le programme PDS.

Figure 9. Temptation Goods vs Consumption Expenditure



Source: NSS 2011-12, Survey Calculations

Les données NSS 2011-12 sont utilisées pour explorer cet argument. On peut définir la consommation d'alcool, de tabac et de paan comme des « produits de tentation ». La principale constatation est que ces biens représentent une part plus faible du budget / de la consommation globale à mesure que la consommation globale augmente (figure 9). Ceci donne à penser qu'une augmentation du revenu via l'UBI ne conduira pas nécessairement à une augmentation de la consommation de « biens de tentation ». Ceci est en ligne avec Evans et Popova (2016) qui entreprennent une méta-analyse de 30 études qui évaluent l'impact des transferts sur la consommation de ces produits. (...)

IX – Risque moral : un UBI réduirait-il l'offre de travail ?

Un autre argument en défaveur du UBI repose sur l'aléa moral évoqué par Gandhi contre la charité : l'argent gratuit rendrait les gens paresseux et ils abandonneraient ainsi le marché du travail. (...) Aussi plausible que cela puisse paraître sur le papier, les choses ne semblent pas se dérouler de cette manière dans la réalité.

Banerjee, Hanna, Kreindler et Olken (2015) ont ainsi réalisé une méta-analyse de 7 programmes gouvernementaux de transferts monétaires dans 6 pays en développement (Honduras, Maroc, Mexique, Philippines, Indonésie et Nicaragua). La plupart d'entre eux sont des programmes de transferts monétaires conditionnels et constituent

entre 4% (Honduras) et 20% (Maroc) de la consommation des ménages. Dans le cadre de leur étude, les chercheurs ne constatent aucune réduction significative de l'offre de main-d'œuvre. Cette constatation est également en ligne avec celle d'Alzua, Cruces et Ripani (2010) dans le contexte latino-américain. (...)

X – Le chemin pour avancer

La force irrésistible d'une idée même aussi puissante que l'UBI rencontrera la résistance inamovible d'une réalité désagréable. Comment avancer, sachant que l'étalon de mesure n'est pas de savoir sur l'UBI peut être parfait ou sans défaut, mais seulement s'il constitue un progrès significatif par rapport à la situation actuelle ? (...)

XI – Conclusions

Si, comme cela semble être le cas, les penseurs de l'extrême gauche et de la droite en sont devenus des adeptes, alors l'UBI est une idée puissante, dont le temps est venu, peut-être pas encore pour une mise en œuvre, mais au moins pour des discussions sérieuses. On peut facilement

imaginer que le Mahatma aurait pu devenir un médiateur équitable, consultant et examinant soigneusement les deux faces de l'argumentaire.

Le Mahatma en tant qu'incarnation de la conscience morale universelle aurait vu la possibilité pour l'UBI d'atteindre des résultats dont il se souciait profondément et qui ont fondé le combat de toute sa vie. Mais le Mahatma, en tant que moraliste, aurait eu des doutes en considérant que des récompenses sans contreparties pourraient nuire à la responsabilité et à l'effort. En tant que conservateur au plan de la fiscalité, il n'aurait autorisé l'UBI que s'il était convaincu que la stabilité macro-économique ne serait pas compromise. Reconnaisant enfin la difficulté à sortir de l'UBI (en cas d'échec) le Mahatma en tant qu'observateur politique astucieux aurait probablement eu des inquiétudes à propos d'un outil s'ajoutant à des programmes d'aides existants. Mais dans l'ensemble, il aurait peut-être donné son accord pour mettre en place l'UBI.

On peut oser le penser.

Pas de revenu universel sans impôt universel !

Dans cette réponse à un article de Clément Cadoret (intitulé « Revenu Universel : halte à la pensée magique »), Marc de Basquiart revient sur les fondements du Revenu de base et les difficultés relatives à l'instauration d'un débat serein et dépassionné sur le sujet. L'original de cet article est consultable sur le site <http://www.laviedesidees.fr/>.

L'idée de distribuer chaque mois à tous les membres d'une communauté un montant identique, qu'on l'appelle revenu universel, revenu d'existence, allocation universelle, revenu minimum garanti, revenu de base ou plus généralement *basic income* à l'international, est source de débats qui ont pris une ampleur sans précédent en France depuis l'année 2016.

L'idée n'est pas neuve et a circulé selon les époques dans plusieurs familles politiques et intellectuelles. Mais tant qu'il s'agissait de réfléchir à un concept théorique, en le confrontant avec la théorie de la justice de John Rawls, la vision du travail de Karl Marx ou celle de la liberté individuelle de Milton Friedman, l'enjeu de ce débat était limité à quelques cercles d'intellectuels, sans grande conséquence. Nous n'en sommes plus là, avec l'irruption du concept dans le discours des responsables politiques, qui le font connaître à l'ensemble des électeurs et lui donnent le poids d'un argument électoral de premier plan. Le revenu de base a été un sujet clé de l'élection finlandaise d'avril 2015, puis a fait l'objet d'un référendum en Suisse le 5 juin 2016. Il est également la mesure-phare de Benoît Hamon, candidat socialiste à l'élection présidentielle d'avril 2017 en France.

Devenu de fait un objet de confrontation politique, le revenu inconditionnel d'existence risque d'être victime de certaines confusions conceptuelles. S'intéressant à une proposition qui ouvre de nombreuses questions ardues, philosophiques, économiques, sociologiques, chaque candidat est logiquement amené à définir sa propre mesure, en insistant sur ce qui la différencie des autres. Ce débat politique est centrifuge, exacerbant les oppositions, avec pour conséquence mécanique d'éparpiller le concept.

La première difficulté est que les points d'entrée dans le débat sont variés, certains acteurs

étant favorables à la proposition d'un socle de revenu qui élimine la grande pauvreté, d'autres appréciant le potentiel simplificateur, ou le caractère intégrateur d'un mécanisme universel s'appliquant à toute la population d'un pays. Il est nécessaire de rappeler les caractéristiques fondamentales du concept.

La deuxième difficulté vient de la diversité des critiques, qui sont principalement de trois ordres. Un souci de faisabilité économique d'abord : comment équilibre-t-on le financement ? Une réticence morale ensuite : pourquoi la communauté nationale financerait-elle des personnes qui ne veulent pas travailler ? Un conflit idéologique enfin : ce mécanisme universel ne risque-t-il pas d'affaiblir une protection sociale héritée de décennies de luttes sociales ?

La première définition d'un revenu universel

Il est nécessaire de revenir aux sources du débat pour l'éclairer. Les promoteurs d'une forme de revenu de base, en France et partout dans le monde, reconnaissent la paternité de Thomas Paine, qui observe dans *La justice agraire* (1995), après avoir rencontré les peuples premiers d'Amérique du Nord :

« La pauvreté, donc, est une chose créée par ce qu'on appelle la vie civilisée. Elle n'existe pas dans l'état naturel. Par contre, l'état naturel est sans ces avantages qui découlent de l'agriculture, des arts, de la science et de l'industrie ».

Le dispositif imaginé par Paine à la fin du 18^e siècle est évidemment décalé en ce début du 21^e, puisqu'il s'agit

« De créer un fonds national, duquel sera payée à chaque personne, parvenue à

l'âge de vingt et un ans, la somme de quinze livres sterling, en compensation partielle, pour la perte de son héritage naturel, par l'introduction du système de propriété foncière ; Et aussi, la somme de dix livres par an, à vie, à chaque personne vivant maintenant, de l'âge de cinquante ans, et à tous les autres quand ils parviendront à cet âge ».

Néanmoins, Paine a énoncé les caractéristiques essentielles du revenu universel, reprises par toutes les propositions ultérieures, proposant en particulier :

« que les paiements (...) soient faits à chaque personne, riche ou pauvre. Il est préférable de faire ainsi, pour empêcher des distinctions désobligeantes ».

Lutter contre les désincitations

Aujourd'hui, la proposition d'un revenu d'existence s'inscrit dans la continuité de l'instauration du RMI en 1988 et du RSA en 2008. Le créateur du RMI, Lionel Stoléru, auteur en 1974 de la première proposition élaborée de revenu universel en France⁵, rappelait inlassablement que le fait de ne pas savoir le matin en se levant comment sera assurée sa subsistance quotidienne est le premier obstacle à l'insertion dans l'activité économique.

En effet, passer ses journées en démarches administratives ou à faire la queue aux Restos du Cœur n'est pas compatible avec la recherche d'un emploi régulier. Le RMI différentiel (renommé RSA Socle) est désincitatif, chaque euro gagné par le travail étant soustrait à l'allocation. La complexité des mécanismes sociaux est également un obstacle à l'insertion des personnes en difficulté. Le différentiel important entre le coût pour l'employeur et la somme nette versée au salarié – et plus généralement la fiscalité importante pesant sur l'activité économique – démotive autant le salarié que celui qui l'emploie.

Ceci est d'autant plus regrettable que la plupart

des chômeurs cherchent réellement à trouver leur place dans la société. Les militants d'ATD Quart Monde le clament haut et fort : « ce qu'on veut, c'est du boulot ! ». Mais ils sont confrontés à des obstacles bien réels. L'enjeu n'est certainement pas de les inciter à travailler, mais plutôt d'éliminer systématiquement toutes les désincitations qui les en empêchent.

Les deux formulations ne sont pas équivalentes : « inciter quelqu'un à travailler » ou « supprimer les désincitations qui l'empêchent de travailler ». Le discours politique a malheureusement adopté la formulation la plus concise, mais ce glissement sémantique généralisé, trompeur, se fait au détriment des personnes concernées.

La première réponse à la question des désincitations est apportée par le philosophe Philippe Van Parijs : il propose de garantir à chacun la liberté réelle de faire des choix de vie rationnels, grâce à l'attribution régulière, systématique et sans condition, d'un socle de revenu. Ce que Paine justifiait comme compensation de la perte d'un héritage naturel, Van Parijs l'exprime positivement comme la capacité donnée à chacun d'utiliser sa liberté.

Et cette liberté est féconde pour la société dans son ensemble, ainsi que l'exprime le sociologue Alain Caillé⁶ :

« la seule chose que la société soit en droit de demander positivement en échange d'un revenu inconditionnel de citoyenneté, ce n'est pas de l'utilité, indéterminable, mais de l'initiative, de la vie et de la participation effective à la production de la collectivité par elle-même. Liberté doit être laissée à ceux qui reçoivent un revenu inconditionnel, dont il faut quand même rappeler qu'il ne leur permet guère de mener la grande vie, de décider par eux-mêmes de ce qui est utile ou de ce qui ne l'est pas ».

Le LIBER, une proposition réaliste

La question de la faisabilité économique du revenu universel d'existence se pose d'autant plus

⁵Stoléru (1974), *Vaincre la pauvreté dans les pays riches*, Flammarion

⁶Caillé (1996), « De l'inconditionnalité conditionnelle », *La revue du MAUSS*, n°7.

facilement qu'y répondre de façon sérieuse suppose de combiner des modifications techniques portant sur de nombreux domaines du système socio-fiscal. Pour cela, une compréhension assez large des mécanismes actuels est nécessaire, qui n'est pas partagée par l'ensemble de la population. Qui, à part les personnes fragiles, connaît les travers du RSA ? Qui, même parmi les bénéficiaires, a conscience de l'iniquité de certaines dispositions de l'impôt ? N'ayant pas une conscience très claire des inconvénients du système actuel, les citoyens saisissent difficilement les avantages que comporte une proposition de rupture.

C'est pourquoi l'auteur de ces lignes s'est associé à un think tank pour documenter une explication pédagogique de la forme concrète que prendrait un revenu universel en France. Le rapport *LIBER, un revenu de liberté pour tous*, paru en 2014 et suivi d'un second volume⁷ en janvier 2017, a précisément pour objectif de montrer que le revenu universel est une "proposition réaliste".

Le rapport montre que l'accumulation de dispositifs redistributifs, sous forme d'impôts, de prestations sociales et familiales, de cotisations sociales non contributives et d'exonérations diverses, génère une fonction de redistribution globalement proche d'une fonction affine : les aides accordées aux plus défavorisés diminuent plus ou moins continûment lorsque leurs revenus augmentent, et la pente de cette diminution se prolonge simplement, pour les contributeurs nets, dans le calcul des impôts.

Bien entendu, on observe des irrégularités et des différences entre diverses catégories de la population et diverses natures de revenus, sur lesquelles on peut s'interroger. Pourquoi les retraités contribuent-ils aussi peu, alors qu'ils sont les premiers bénéficiaires de la protection sociale ? Pourquoi les couples aisés bénéficient-ils d'un traitement fiscal très privilégié ? Pourquoi les jeunes ne bénéficient-ils d'aucune aide en dessous de 25 ans ?

Le principe développé par le LIBER est de supprimer toutes les divergences dont la

légitimité paraît discutable, pour généraliser à toute la population les paramètres de la redistribution moyenne observée. Afin de ne faire aucun perdant parmi les plus défavorisés, le montant du revenu universel est légèrement renforcé, ce qui augmente légèrement la contribution moyenne des plus aisés.

C'est ainsi que, début 2017, le LIBER aurait été de 480 euros mensuels par adulte, de 270 euros pour les personnes entre 14 et 18 ans, de 200 euros pour les moins de 14 ans. À l'instar du rapport Sirugue⁸, le LIBER conserve inchangées les allocations logement et prévoit des compléments pour les personnes âgées et les handicapés, leur permettant d'atteindre, voire de dépasser – par individu – le niveau des aides actuelles (ASPA et AAH en particulier). Les personnes n'appartenant pas à la communauté nationale, en particulier les demandeurs d'asile, seraient couvertes par d'autres dispositifs, comme aujourd'hui. Le système de santé et les prestations sociales contributives (retraites, chômage) ne seraient pas modifiées.

Le financement du LIBER est assuré par construction. Le revenu universel prend la forme d'un crédit d'impôt individuel mensualisé, se déduisant d'un prélèvement LIBERTAXE au taux de 23 %. L'assiette du prélèvement est proche de celle de la Contribution pour le remboursement de la dette sociale (CRDS), environ 1,450 milliards d'euros en 2016, ce qui équilibre le LIBER calculé pour une population française d'environ 67 millions d'habitants en situation stable et régulière dans le pays. Il est important de noter que LIBER et LIBERTAXE se combinent pour former un seul dispositif fiscal, un impôt mensuel progressif et familialisé, qui résulte pour la majorité de la population en une aide fiscale, et pour les autres en un prélèvement. Dans nos simulations, la masse prélevée annuellement auprès des contributeurs nets est un peu inférieure à 100 milliards d'euros par an, équivalente par construction à ce qui est distribué aux bénéficiaires nets.

La mise en place du LIBER permettrait de supprimer totalement plusieurs mécanismes actuels : l'impôt sur le revenu (avec le quotient conjugal et familial, les niches fiscales), la plupart

⁷Les deux volumes sont disponibles en ligne : <https://blog.revenudexistence.org/2017/01/05/liber2/>

⁸Contribution de l'A.I.R.E. aux travaux de la mission du député Christophe Sirugue sur les minima sociaux : https://blog.revenudexistence.org/2016/12/20/rapport_sirugue/

des cotisations sociales non contributives, de nombreuses prestations sociales et familiales (Revenu de solidarité active (RSA), Allocation de solidarité spécifique (ASS), Revenu de solidarité (RSO), Allocation temporaire d'attente (ATA), Prime transitoire de solidarité (PTS), Allocation veuvage (AV), Allocation supplémentaire d'invalidité (ASI), Prime d'activité (PA), Allocations familiales (AF), Complément familial (CF)).

Par rapport au système actuel, les gagnants seraient les actifs, les couples modestes et les familles avec un seul enfant. Les plus aisés, en particulier ceux percevant des revenus autres que d'activité, seraient sollicités un peu plus fortement qu'aujourd'hui (environ 4%) pour équilibrer le financement de l'ensemble.

Ainsi esquissée, la proposition LIBER n'a rien d'une « pensée magique ». Au contraire, le montage est précis et équilibré.

Ses avantages essentiels

Dans un article publié fin novembre 2016 par *La vie des idées*, Clément Cadoret confirme des avantages fondamentaux associés à l'instauration d'un revenu universel :

- « le revenu universel peut évidemment permettre d'améliorer la situation des personnes les plus vulnérables et réduire le risque de pauvreté » ;
- « la simplicité du dispositif contribuerait d'abord à faire disparaître le non recours » ;
- « l'ouverture du revenu universel à l'ensemble des individus âgés de plus de 18 ans permettrait également d'améliorer sensiblement la situation des 18-25 ans » ;
- « l'individualisation associée au revenu universel et la suppression des échelles d'équivalence aujourd'hui appliquées dans le cas du RSA conduiraient à augmenter les montants servis aux couples ».

Par ailleurs, il corrige les analyses et propositions fantaisistes ou manquant de rigueur, qui polluent le débat :

- « il ne peut être financé par un simple jeu de bonneteau impliquant les minima et

prestations existants » ;

- « le revenu universel doit être financé par de nouvelles recettes, étant entendu que tout financement par une réduction des prestations sociales présente des risques sociaux majeurs » ;
- « il n'est pas envisageable de ne pas recourir à la taxation des revenus des ménages » ;
- « certaines pistes de financement ne sont même pas susceptibles d'être examinées : (...) taxation comportementale » dont l'objectif est « une disparition à terme de l'assiette fiscale taxée, (...) monnaie hélicoptère (...) par nature temporaire » ;
- « La portée des expériences étrangères menées, et souvent improprement citées, est en effet très limitée ».

Cependant, certains éléments de l'article de Clément Cadoret méritent d'être discutés.

Ce qu'il advient des autres aides sociales

Clément Cadoret fait amplement référence à nos travaux, mais sa lecture, probablement un peu rapide, est passée à côté de certains aspects importants. Il a cru déceler des cas où d'actuels bénéficiaires de la protection sociale toucheraient une aide moins importante avec un revenu universel. En réalité, si nos propositions ont pour but de simplifier le maquis actuel, elles n'ont rien de simpliste. Il est bien entendu nécessaire de compléter la protection universelle socle que constitue le Revenu d'existence par des compléments activés selon les conditions particulières de chaque famille.

C'est d'abord le cas pour le logement. Les difficultés que rencontre une personne pour se loger ne sont pas résolues en lui donnant de l'argent, mais en s'assurant qu'elle ait un toit. Cela semble un truisme. Mais trouver un logement adapté à chaque famille est une opération compliquée, nécessitant de prendre en considération la composition familiale, l'éloignement des opportunités d'emploi et des écoles, l'existence ou non de moyens de transport, le coût du logement et des services dans la zone ciblée, la disponibilité du foncier, etc. Les propositions de la Fondation Jean Jaurès en mai

2016 ou de l'OFCE en décembre, qui remplacent l'aide au logement par une valorisation apparemment généreuse du revenu de base, sont incohérentes. L'aide au logement est un sujet distinct du revenu de subsistance, qui nécessite d'apporter une réponse adaptée, comme nous y invite la règle posée par le prix Nobel Jan Tinbergen⁹ : pour chaque objectif de politique publique, il convient de définir un outil, et un seul.

Le cas des bénéficiaires actuels d'aides spécifiques, personnes âgées (ASPA) ou handicapées (AAH), est intermédiaire. La mise en place d'un Revenu universel d'existence permettra de sécuriser et simplifier les démarches de personnes particulièrement fragiles de notre société. On sait la complexité et les délais des démarches (plus d'un an) pour demander une Allocation adulte handicapé de 808 euros par mois. Demain, chacun percevrait déjà automatiquement 480 euros et n'entamerait des démarches que pour obtenir le complément conditionnel de 328 euros et d'éventuelles prestations additionnelles de 105 ou 179 euros. Bien entendu, le circuit actuel de validation médicale ne serait pas fondamentalement modifié, mais l'enjeu financier étant moins élevé, il serait probablement possible (et souhaitable) de simplifier les démarches.

Enfin, les actuels 85 000 demandeurs d'asile, bénéficiaires de l'Allocation demandeur d'asile (ADA) ne verraient aucun changement, cette aide spécifique étant *a priori* conservée. Le cas d'autres personnes ayant un statut intermédiaire dans le pays doit être analysé soigneusement, pour y porter des solutions adaptées.

Trois erreurs d'analyse sur le revenu d'existence

Dans son article, Clément Cadoret assimile le texte publié par la Fondation Jean Jaurès en mai 2016 à une proposition de revenu de base. En réalité, les auteurs de ce texte ne sont aucunement des promoteurs du concept, leur rapport étant une

caricature destinée à le discréditer¹⁰. D'ailleurs, Clément Cadoret perçoit parfaitement l'incongruité de ce texte : « *La proposition formulée dans ce cadre a de quoi surprendre* ». Qui peut sérieusement présenter un programme qui serait « *la fin de l'assurance sociale* » ? Aucun promoteur raisonnable du revenu universel ne s'inscrit dans le programme de la Fondation Jean Jaurès.

Plus ennuyeux est l'emprunt que fait Clément Cadoret à l'analyse critique d'Henri Sterdyniak du revenu universel dans son introduction à la journée débat de l'OFCE le 13 octobre 2016 :

« *H. Sterdyniak a récemment estimé que, sur la base des projets proposés, ce revenu devrait représenter 785 €/mois pour l'ensemble des actifs, et être majoré pour les plus de 65 ans et les personnes en situation de handicap à hauteur de 1 100 €. Versé tous les mois à chaque français de plus de 18 ans, le revenu universel coûterait alors environ 560 milliards d'euros* ».

Comme nous l'avons mis en évidence dans une note récente¹¹, cet opposant résolu à l'idée d'un socle de revenu universel multiplie les tours de passe-passe, à commencer par l'escamotage des aides au logement pour afficher un montant irréaliste de 785 euros mensuels par adulte. Le reste du raisonnement est à l'avenant, Henri Sterdyniak expliquant *in fine* qu'il faudrait ajouter une CSG au taux invraisemblable de 40 % pour financer un revenu de base minimal. Plus réaliste, le taux de la LIBERTAXE que nous proposons est de 23 %, l'impôt sur le revenu étant en grande partie remplacé par la simple combinaison, familialisée et progressive, du LIBER et de la LIBERTAXE.

La troisième erreur d'analyse est plus fondamentale encore. La quasi-totalité des articles qui fleurissent sur le revenu universel depuis le début de l'année 2016 n'évoquent aucunement les évolutions de la fiscalité des ménages, laissant croire qu'il s'agirait surtout d'une question de réorganisation des prestations sociales. Ce faisant, on passe totalement à côté du sujet. Le premier outil de redistribution en France est bel et bien l'impôt

¹⁰ Analyse par l'A.I.R.E. du rapport de la Fondation Jean Jaurès : <https://blog.revenudexistence.org/2016/12/24/fjj/>

¹¹ Réponse de l'A.I.R.E. à la note OFCE d'Henri Sterdyniak : <https://blog.revenudexistence.org/2016/12/28/ofce/>

⁹ <http://www.universalis.fr/encyclopedie/techniques-modernes-de-la-politique-economique/2-les-regles-de-tinbergen/>

sur le revenu, avec ses tranches aux taux différenciés qui induisent une redistribution verticale forte, et ses diverses dispositions, en particulier le quotient conjugal et le quotient familial, qui induisent une redistribution horizontale massive, supérieure au RSA et aux allocations familiales.

La proposition LIBER remplace d'abord l'impôt sur le revenu. Depuis 1974, Lionel Stoléro a énoncé avec constance que la proposition d'un revenu d'existence est avant tout une réforme fiscale. Les sénateurs de la mission d'information qui a présenté son rapport le 19 octobre 2016 l'ont également perçu, puisqu'ils écrivent en conclusion de leur note de synthèse : « le principe d'un impôt négatif [doit] être privilégié à terme mais sa mise en œuvre [reste] conditionnée à une vaste réforme du système fiscal ».

Mais explorer la redistribution induite par l'ensemble des règles complexes – et de fait opaques – de l'impôt sur le revenu est au moins aussi compliqué que le nécessaire chantier de la fusion des minima sociaux. Par exemple : alors que le taux nominal de la plus haute tranche est de 45 %, qui sait que les revenus distribués aux détenteurs d'actions de sociétés françaises font l'objet d'un abattement de 40 %, ce qui réduit le taux marginal supérieur à 27 % en réalité ? En sus de la LIBERTAXE qui accompagne le LIBER, il est absolument nécessaire de définir un prélèvement complémentaire, d'environ 30 milliards d'euros, qui permette de mettre en œuvre une politique fiscale différenciée selon divers objectifs légitimes. C'est un sujet complémentaire, relativement indépendant de la question du revenu universel, mais qu'on ne peut ignorer.

Sortir de l'impasse

Clément Cadoret juge dans sa conclusion que « le revenu de base semble dans une impasse ». Nous partageons cette inquiétude, car pour discuter de propositions réalistes et bénéfiques à l'échelle du pays, un travail approfondi est nécessaire. L'Association pour l'Instauration d'un Revenu d'Existence (A.I.R.E.) y contribue pour discerner les propositions inadaptées, qu'elles soient formulées par des détracteurs ou des promoteurs du concept de revenu de base inconditionnel. Laissant de côté toute analyse de nature idéologique, la motivation de ce travail est simplement l'analyse des dysfonctionnements du système socio-fiscal actuel, plus particulièrement les facteurs de désincitation et les iniquités tapies dans la complexité, en vue de « se doter d'un nouveau cadre de pensée capable de proposer des réponses adaptées aux défis de la pauvreté, de l'emploi et de l'émancipation de l'individu », ainsi que le synthétise élégamment Clément Cadoret.

Le premier pas consiste à opérer ce basculement conceptuel du champ social vers le champ fiscal, universel par nature, ainsi que rappelé dans une tribune collective le lendemain de la publication du rapport Sirugue¹². La question de la fusion de divers mécanismes de protection sociale est en réalité de second ordre. La mission d'information du Sénat l'a compris et l'indique dans la synthèse de ses recommandations.

Par ailleurs, nous sommes pleinement d'accord avec Clément Cadoret lorsqu'il affirme « l'impossibilité de mesurer la totalité des effets d'une réforme aussi conséquente en termes d'emploi, de niveau de vie, de redistribution des revenus ou encore d'incitation au travail ». Beaucoup reste à faire avant de proposer une généralisation à l'échelle d'un pays. Nous reconnaissons également la pertinence de sa mise en garde ultime : « À trop s'en remettre aux vertus du revenu universel et à son horizon de mise en œuvre forcément très lointain, on oublie bien souvent l'immédiateté de la crise économique et sociale et la possibilité d'agir rapidement afin d'y remédier ».

¹² Voir la tribune collective que nous avons publiée à cette occasion : <https://blog.revenudexistence.org/a-propos/un-vrai-revenu-universel-passe-par-une-reforme-fiscale/>

Prochaines Rencontres de l'AIRE en 2017

12 avril

10 mai

21 juin

Lycée Louis Le Grand, 123 rue St Jacques, salle VH043
de **19 heures à 21 heures**

ISSN 2429-1129